SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00408

CREATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT METROPOLITAINS, DENOMMEE «REGIE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT», ET APPROBATION DES STATUTS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 84
Nombre de pouvoirs : 18
Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :
M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D2021004081

DATE D'AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :
M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

CREATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT METROPOLITAINS, DENOMMEE «REGIE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT», ET APPROBATION DES STATUTS

La gestion en régie d'un service public industriel et commercial, tel que le stationnement en ouvrage, impose une obligation de création d'une régie dédiée notamment en application de l'article L.1412-1 du CGCT qui prévoit que : *« Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, constituent une régie (…) ».*

Considérant la volonté de Saint-Etienne Métropole de conserver la maîtrise du stationnement en ouvrage dans les attributions du Conseil Métropolitain, la régie dotée de la seule autonomie financière constitue le régime le plus adapté puisqu'elle est administrée par un Conseil d'Exploitation et un Directeur nommés par l'assemblée délibérante de la collectivité qui l'a créée. Les statuts de cette instance sont également approuvés par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le périmètre de la régie « Parcs et aires de Stationnement » sera constitué des 4 parkings gérés en régie par Saint-Etienne Métropole, à savoir « Les Ursules » et « Le Clapier » à Saint-Etienne, et « La Liberté » et « La Gare » à Saint-Chamond.

La date de mise en exploitation de la régie est fixée au 1er janvier 2022.

Les formalités préalables à la création de la régie ont été satisfaites, à savoir :

- L'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 04 juin 2021 ;
- L'avis favorable du Comité Technique en date du 17 juin 2021.

Le projet de statuts de la « Régie Parcs et Aires de Stationnement de Saint-Etienne Métropole » déterminant son organisation administrative et financière, est présenté en annexe.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- ***approuve la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie Parcs et Aires de Stationnement de Saint-Etienne Métropole » ayant pour objet la gestion du service public de stationnement dans les parkings « Les Ursules » et « Le Clapier » à Saint-Etienne, et « La Liberté » et « La Gare » à Saint-Chamond ;***

- ***approuve les statuts de la Régie Parcs et Aires de Stationnement de Saint-Etienne Métropole déterminant son organisation administrative et financière, annexés à la présente délibération ;***

- ***prend acte que :***

    - ***le Conseil d'Exploitation est appelé à être désigné, en amont de la date de mise en exploitation de la Régie, et pourra alors être consulté pour avis avant le 1er janvier 2022, en considération des sujets qui impacteront les services actuellement gérés en régie, ou qui impacteront la régie à partir de la date de mise en exploitation ;***

    - ***la désignation du Directeur de la régie interviendra également ultérieurement, en considération des besoins en vue de la préparation de la mise en exploitation de la régie ;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

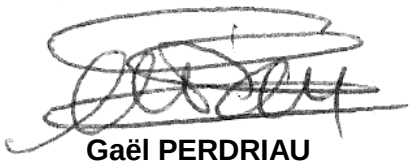

Gaël PERDRIAU